



Monsieur le Président  
Métropole Nice Côte d'Azur  
5 rue de l'Hôtel de Ville  
06364 Nice Cedex 4

Nice, le 23 janvier 2025

**Objet :** Recours gracieux au sujet de l'absence d'aménagements cyclables sur le bas du boulevard de Cimiez

### **Courrier recommandé avec accusé de réception**

Monsieur le Président,

Nous avons constaté le 19 décembre 2024 que l'enrobé du bas du boulevard de Cimiez a entièrement été refait, précisément entre les n° 4 et n° 9, c'est-à-dire sur une longueur d'environ 350 mètres. Le marquage au sol délimitant les 3 voies de circulation, les places de stationnement pour les automobiles, les zones de stationnement vélo et motos ont été refaits à l'identique, et le boulevard après ces travaux de rénovation ne compte toujours aucun aménagement cyclable.

Le boulevard de Cimiez est un large boulevard avec des places de stationnement de chaque côté. Il est l'un des axes structurants de la mobilité cycliste identifiés dans le plan vélo 2021-2026. Une piste cyclable sur le bas du Boulevard Cimiez, qui a fait l'objet de rénovation, représenterait la première partie d'un axe permettant de desservir le collège Roland Garros et de faciliter l'accès à vélo à l'établissement scolaire Stanislas. À terme, avec le prolongement de cet axe sur tout le Boulevard de Cimiez tel que prévu dans le Plan Vélo 2021-2026, le quartier de Cimiez serait également desservi avec ses nombreux pôles générateurs de déplacements, tels que l'hôpital de Cimiez, le Collège Henri Matisse, le rectorat de Nice, le musée archéologique de Cimiez, le jardin des Arènes de Cimiez, le musée Matisse, et au-delà la Clinique Saint-Georges et le quartier de Rimiez. Cet axe structurant permettrait aux habitants de Cimiez de rejoindre le centre-ville pour se rendre au travail, aller faire des courses ou aller au collège, diminuant la circulation automobile dans le centre et la pollution de l'air.

Malgré plusieurs demandes d'habitants du quartier, notamment en mai 2023, et des rencontres sur place avec des élus et des responsables de la municipalité, la réalisation de cet axe cyclable semble repoussée indéfiniment. La généralisation des vélos électriques rend par ailleurs irrecevable l'argument du dénivelé, souvent évoqué pour repousser les aménagements cyclables dans le quartier de Cimiez.

**Ne pas avoir intégré d'itinéraire cyclable dans les travaux récents de rénovation du bas du boulevard de Cimiez ne peut qu'entretenir un sentiment d'incertitude quant à l'engagement de la Métropole pour respecter les objectifs du Plan Vélo 2021-2026.**

Par ailleurs, l'article L 228-2 du code de l'environnement stipule que : « **À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.** »

L'article L. 228-2 précité pose une obligation pour toutes les rénovations urbaines et s'applique donc aux voiries niçoises. La jurisprudence a confirmé que les travaux de réfection complète de la chaussée entrent dans le champ d'application de ce texte.

Au regard de ces éléments, nous vous adressons ce recours gracieux. Nous vous demandons de bien vouloir mettre cet aménagement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Nous vous prions de bien vouloir nous informer de votre décision concernant ce recours gracieux. Faute de réponse à celui-ci dans un délai de deux mois, nous nous réservons le droit de former un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, en vue de mettre le nouvel aménagement en conformité avec la loi.

Notre association se tient à votre disposition pour vous faire part de notre expertise d'usagers dans ce domaine et vous conseiller sur les solutions envisageables.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Gilles BOGAERT

Pour le CA de Nice à Vélo